

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2010-051 créant l'unité mixte de recherche U 981 et nommant Monsieur Fabrice ANDRE directeur de l'unité ;

Vu la décision n° 2014-002 renouvelant l'unité mixte de recherche U 981 et prolongeant Monsieur Fabrice ANDRE dans ses fonctions de directeur de l'unité ;

Vu la décision n° 2020-25 renouvelant l'unité mixte de recherche U 981 et prolongeant Monsieur Fabrice ANDRE dans ses fonctions de directeur de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 981 intitulée « Biomarqueurs et nouvelles cibles thérapeutiques en oncologie » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur fabrice ANDRE est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

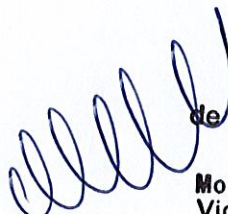
Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

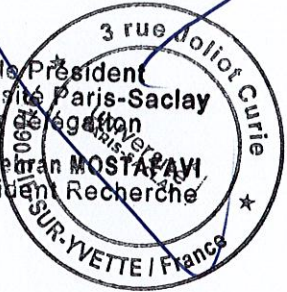
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

 Pour le Président
de l'Université Paris-Saclay
et par délégation
Monsieur Mehdi MOSTAFAVI
Vice-Président Recherche



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

